



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Service de l'emploi devient la Direction générale de l'emploi et du marché du travail

Sur proposition du chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, Philippe Leuba, le Conseil d'État a décidé de transformer le Service de l'emploi (SDE) en Direction générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM) à compter du 1er juillet 2022. L'actuelle cheffe du SDE, Françoise Favre, en assumera la direction. Par cette décision, le Conseil d'État entend réaffirmer l'importance qu'il accorde aux politiques publiques garantissant l'équilibre du marché du travail sur le territoire vaudois.

Dans un contexte marqué par des mutations toujours plus rapides et profondes du marché de l'emploi, par le développement accéléré du travail à distance et par la numérisation des activités économiques, la création de cette nouvelle entité répond à la nécessité d'une adaptation rapide à des besoins émergents et à la persistance de dynamiques régionales différenciées. La création de la DGEM confirme l'importance stratégique des missions assumées aujourd'hui par le Service de l'emploi et renforce son positionnement dans ses collaborations tant avec ses partenaires étatiques et institutionnels qu'avec ceux du monde économique vaudois.

Les actions prioritaires de la DGEM viseront ainsi à dynamiser le placement, les moyens et les méthodes de prise en charge des demandeurs et demandeuses d'emploi dans le cadre d'une stratégie cantonale qui sera élaborée avec les acteurs du terrain et déclinée dans les différentes parties du canton. Dans ce contexte, elle s'emploiera en particulier à rendre plus agile l'organisation et l'offre de mesures du marché du travail qui est proposée aux demandeuses et demandeurs d'emploi.

Cette nouvelle organisation entend également recentrer les 10 Offices régionaux de placement (ORP) du canton sur leur mission de base, à savoir le conseil et le placement, en les déchargeant de tâches administratives qui seront centralisées au sein d'une entité regroupant toutes les activités d'autorités qui sont prévues par la loi sur l'assurance-chômage. Elle offrira en outre aux ORP une plus grande marge de manœuvre dans la prise en compte des spécificités régionales du marché du travail en valorisant les initiatives qui seront élaborées au sein d'une nouvelle approche de la coordination à l'échelon de régions.

La DGEM conservera en son sein les missions d'inspection et de surveillance du marché du travail, ainsi que l'indemnisation des chômeuses et chômeurs avec la Caisse publique d'assurance-chômage. Dans sa configuration actuelle, elle regroupe 560 collaboratrices et collaborateurs pour environ 530 ETP.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 avril 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIEP, Françoise Favre, directrice générale, Direction générale de l'emploi et du marché du travail, [francoise.favre\(at\)vd.ch](mailto:francoise.favre(at)vd.ch)